



## **ROLE DU REFERENT ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

**Le Référent Accompagnement Educatif est l'interlocuteur privilégié pour :**

- Etablir des liens entre le diocèse, l'UGSEL et les chefs d'établissements.
- Apporter, si nécessaire, les informations et les conseils aux collègues pour les aider à définir et à construire leurs projets d'Accompagnement Educatif.
- Assurer le recensement et la mutualisation des différentes expériences réalisées dans leur diocèse.
- Faciliter les contacts entre les collègues et les partenaires extérieurs :
  - mise à disposition de modèles de convention
  - annuaire de partenaires
  - listing de personnes à contacter

**Pour aider le Référent Accompagnement Educatif, l'Enseignement Catholique et l'UGSEL s'engagent à lui fournir :**

- modèles de documents, de courrier et de conventions
- listing de partenaires
- un accompagnement par les services nationaux et diocésains
- des propositions de suivi et de formation
- la mise en ligne sur les sites internet nationaux et départementaux de tous les projets réalisés (banque de données)

**Pour aider le Référent Accompagnement Educatif, les directions diocésaines s'engagent à :**

- faciliter les contacts avec les collègues
- l'inviter, à sa demande, aux réunions des Chefs d'Etablissements du diocèse

**Pour aider le Référent Accompagnement Educatif, les Chefs d'Etablissements s'engagent à :**

- communiquer au Référent Accompagnement Educatif les projets réalisés pendant l'année scolaire afin de faciliter la mise en réseau et la mutualisation entre tous les collègues de l'Enseignement Catholique.